



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

07 Octobre 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 07 Octobre 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL N° 2020-59	28.09.2020	Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**ARRÊTE préfectoral DRIHL-SHAL N°2020-59 du 28 septembre 2020
fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-
social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3 et R 313-1 à R313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

Vu le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté N°2020-39 du 2 juin 2020 portant avis d'appel à projets 2020 relatif à la création de 200 places en foyers de jeunes travailleurs relevant de la compétence de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que les membres à voix consultative mentionnées aux 2.4.2.2, 2.4.2.3 et au 2.4.2.4 de la circulaire n° 2014-287 du 20 octobre 2014 sont désignés pour chaque appel à projets ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La commission de sélection d'appel à projets social relevant de la compétence exclusive du Préfet des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

1° Au titre des membres avec voix délibérative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
Le Préfet ou son représentant	Président	1	Préfète déléguée pour l'égalité des chances- Préfecture des Hauts- de Seine	Secrétaire Général-Préfecture des Hauts- de - Seine
Représentants des services de l'État		3	Chef du service hébergement et accès au logement – Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine	Adjoint au chef du service hébergement et accès au logement – Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine
			Directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Hauts-de-Seine	Le représentant de la directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Hauts-de-Seine
			Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine	Directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine
Représentants des usagers				
Représentants d'associations participant au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)		2	Mme Alessandra FLAHAULT, directeur associatif Auxilia	Mme Jocelyne KILLMAN cheffe de service au pôle hébergement insertion Auxilia
			Mme Elizabeth SANGUINETTI, directrice des centres d'accueil pour demandeurs d'asile des Hauts-de-Seine, France Terre d'Asile	Mme Caroline TOKLU chef de service des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, France Terre d'Asile
Représentant d'associations de la protection judiciaire des majeurs		1	Mme Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'union départementale des associations familiales (UDAF)	Mme Audrey GONNESSAT, chef de service de la Protection Juridiques des Majeurs (UDAF)
Représentant d'associations ou personnalités oeuvrant dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse		1	Mme Alice DRUSSANT, directrice des services de l'association Olga Spitzer – Hauts-de-Seine	M. Bertrand DERIC, directeur adjoint des services de l'association Olga Spitzer – Hauts -de- seine

2° Au titre des membres avec voix consultative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
a- Représentants d'unions, de fédérations ou de groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux		2	Mme Joëlle OURIEMI - Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux (GEPSO)	
			Mme Martine THEAUDIERE, Vice présidente de la Fédération des Acteurs de la Solidarité - FAS- Ile de France	Mme Isabelle MEDOU-MARERE, directrice régionale, responsable des services FAS Île-de-France
b- Personnalités qualifiées désignées à chaque appel à projet				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
				Sans objet
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT)		2	Mme Charlotte MONTFAJON, conseillère en développement CAF des Hauts-de-Seine	Sans objet
			Mme Pauline LEBEAU, chargée de mission animation du réseau UNAF0	Sans objet
c- Représentants d'usagers (désignés à chaque appel à projet)				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les foyers de jeunes travailleurs (FJT)		2	Mme Marie Lucile MOUSSOUA- déléguée du Conseil Régional des Personnes Accueillies	Sans objet
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projets concernant leur champ de compétences	Sans objet

d- Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'État		1	M.Cyril CARCEDO inspecteur des finances publiques, DDFIP	Sans objet
--	--	---	--	------------

Article 2 :

Le mandat des membres de la commission mentionnés au 1° et 2° a. est de trois ans renouvelable à compter de leur première désignation. Il est exercé à titre gratuit.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 4 :

Le secrétaire général chargé de l'administration de l'État dans le département et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 septembre 2020

Le préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>